

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du deux février deux mille vingt-six

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni sous la
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
29	4	2	4

Objet :
FI-12 - Budget
Primitif Principal
2026 – Autorisations
de Programme et
crédits de paiement

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER.

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Jean-Jacques MATZ), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Freddy NIVEL (pouvoir à Dominique BEY), Hugo CARRAZ (pouvoir à Jacques VAREYON).

ABSENTS : Alexandra ANTUNES, Philippe TOURNIER BILLON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Mme Evelyne VOLAN est nommée secrétaire de séance.

M. Assad AKHLAFA, rapporteur, expose au Conseil municipal qu'un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde, d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) et la procédure des Autorisations d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) sont une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Ces procédures visent à planifier la mise en œuvre des investissements et du fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et du fonctionnement mais permet également d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la Collectivité à moyen terme.

De plus, lors du vote du budget, de nouvelles Autorisations de Programme et d'Engagement peuvent être créées. En ce qui concerne les opérations existantes, elles peuvent être révisées.

Pour l'année 2026, les Autorisations de Programme révisées sont :

- Les dépenses et les recettes pour l'opération « ANRU Plaine »,

Objet :
 FI-12 - Budget
 Primitif Principal
 2026 – Autorisations
 de Programme et
 crédits de paiement

- Les dépenses et les recettes pour l'opération « Cœur de Ville »,
 - Les dépenses et les recettes pour l'opération « Musée de la Grande Vapeur ».

• Dépenses :

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de programme			Montant des Crédits de paiements		
	Pour mémoire AP Votée	Révision exercice N ou création	Total Cumulé	CP antérieurs	CP 2026	CP suivants
012-17-DI- 2017 DEPENSES ANRU PLAINE	28 125 910 €	-	28 125 910 €	8 743 446 €	5 167 000 €	14 215 464 €
015-19-DI- 2019 DEPENSES CŒUR DE VILLE	7 840 213 €	1 809 861 €	9 650 074 €	8 782 874 €	867 200 €	0 €
016-21-DI- 2021 DEPENSES MUSEE LA VAPEUR	10 000 000 €	0 €	10 000 000 €	322 235 €	500 000 €	9 177 765 €

• Recettes :

N° ou Intitulé de l'AP	Montant des Autorisations de programme			Montant des Crédits de paiements		
	Pour mémoire AP Votée	Révision exercice N ou création	Total Cumulé	CP antérieurs	CP 2026	CP suivants
012-17-RI- 2017 RECETTES ANRU PLAINE	7 470 037 €	0 €	7 470 037 €	4 583 421 €	2 413 305 €	473 311 €
015-19-RI- 2019 RECETTES CŒUR DE VILLE	2 116 156 €	856 317 €	2 972 473 €	2 203 578 €	768 895 €	0 €
016-21-RI- 2021 RECETTES MUSEE LA VAPEUR	5 570 000 €	0 €	5 570 000 €	1 135 977 €	105 000 €	4 329 023 €

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Objet :

FI-12 - Budget
Primitif Principal
2026 – Approbation
du Plan Pluriannuel
d'Investissement et
vote des
Autorisations de
Programme

- Décide de valider les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement 2026, comme présentés ci-dessus.

Fait à Oyonnax, le 2 février 2026

Secrétaire de séance,



Evelyne VOLAN

Le Maire,



Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **05 FEV. 2026**
- par sa publication le **04 FEV. 2026**

Le Maire

